

Des AUE élèves aux futurs généraux, notre attention est nécessaire.

Lors de la CAP et du comité de suivi **FO AUE** a rappelé nos sujets de préoccupation (voir pièce jointe) :

- 1 Convergence des régimes indemnitaires entre corps d'encadrement supérieur ;
- 2 Reprise de l'ancienneté du parcours professionnel précédant l'entrée dans le corps des AUE ;
- 3 Promotion et avancement ;
- 4 Ambiance de travail dans les services.

Convergence des régimes indemnitaires entre corps d'encadrement supérieur :

Comme le régime indemnitaire des architectes urbanistes de l'État (AUE) est moins favorable que celui des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) et que celui des administrateurs civils (AC), alors qu'ils appartiennent tous à un corps d'encadrement supérieur, **FO AUE** considère que le régime indemnitaire actuel porte atteinte au principe d'égalité et comporte un caractère discriminatoire à l'encontre des AUE. Il importe que le nouveau régime indemnitaire, RIFSEEP, évoqué par la circulaire du 5 décembre 2014, offre l'opportunité d'une parité indemnitaire entre ces différents corps AUE/IPEF/AC. Pour cela **FO AUE** propose que le RIFSEEP assure la convergence :

- en créant des groupes de fonctions similaires à ceux des AC et des IPEF dans une note de gestion actualisée des AUE ;
- en ajoutant des fonctions dans la note de gestion des AUE ;
- en réévaluant les montants indemnitaires de référence des AUE ;
- en adoptant des coefficients similaires à ceux des AC et des IPEF ;

en s'assurant que le volet traduisant l'engagement professionnel soit déterminé sur des bases comparables à celles des AC et des IPEF.

Le régime indemnitaire actuel des AUE va être remplacé par le RIFSEEP en 2015 ou 2016 après concertation avec le ministère de la culture, la fonction publique et la direction du budget. Néanmoins, le budget n'a pas accepté le relèvement du plafond au niveau des autres corps. Sans ce relèvement, notre régime est bloqué. **FO AUE** demande plus de concertation sur ce sujet mais notre demande de rendez-vous avec le département concerné à la DRH n'a pas eu de réponse suite au Comité de Suivi. La DRH devait renégocier avec le budget. **FO AUE** souhaite être consulté sur les groupes de fonction.

• Reprise de l'ancienneté :

Bon nombre d'AUE entrant dans la fonction publique après un parcours professionnel conséquent dans le secteur privé et/ou parapublic, sont relativement âgés lorsqu'ils intègrent le corps des AUE. Le dispositif actuel permet une reprise d'ancienneté de 4 ans maximum lors de leur titularisation. Elle est moins importante que celle des IPEF. Cela entraîne une discrimination par l'âge, en privant les lauréats les plus âgés du concours de perspectives de carrières. C'est pourquoi, **FO AUE** propose, d'une part, d'aligner le régime de reprise d'ancienneté des AUE sur celui des IPEF, à savoir une reprise d'ancienneté de 2/3 des années concernées, dans la limite de dix ans, et d'autre part, de rendre possible l'accès au grade d'AUEC pour les AUE qui bénéficient d'une reprise d'ancienneté de dix ans après quatre ans de service dans le corps. La DGAFP n'a pas voulu

intégrer cette modification dans la réforme statutaire du généralat. Maintenant que la réforme du généralat est passé **FO AUE** demande d'engager cette modification dans les meilleurs délais.

- **Promotion et avancement :**

Les progressions de carrière des AUE étant beaucoup plus lentes et limitées que celles des IPEF et des AC, il faut désormais assurer l'équité dans l'avancement et la progression de carrière des AUE par rapport aux autres corps d'encadrement supérieur et ceci dès les postes proposés en sortie de formation aux AUE par rapport à ceux proposés aux IPEF et aux AC. **FO AUE** demande :

- de mieux définir et partager les critères pour l'accès au 2^{ème} niveau de grade ;
- d'engager une réflexion concernant l'ensemble des corps d'encadrement supérieur (AUE/AC/IPEF) pour construire les évolutions de carrière et proposer des parcours professionnels valorisants ;
- de mettre en place un processus plus transparent de sélection des cadres dirigeants et assurer une information générale au sein du ministère.
- de veiller à la réalisation effective, chaque année, des comptes rendus d'entretien professionnels ;

La DRH répondant que les AUE ne souhaitent pas occuper des postes à responsabilité, **FO AUE** demande la rédaction d'une charte de gestion similaire à celle des IPEF et la mise en place d'une demi-journée d'information annuelle pour les AUE en poste.

- **Ambiance de travail dans les services :**

FO appelle l'attention de l'administration sur des situations à risque dans certains services, où des pressions morales sont exercées sous diverses formes sur les fonctionnaires en poste. Il considère que l'ambiance au travail est un critère déterminant. **FO AUE** demande que soit précisé les processus et modes opératoires afin de savoir comment et à qui signaler en administration centrale les risques psychosociaux. **FO AUE** demande quel est le correspondant « harcèlement moral » indépendant pour le signalement et le suivi des situations problématiques. La DRH renvoie à l'existence de services sociaux au sein de chaque structure (assistantes sociales,

médecins de prévention...) et aux inspections ou audits qui peuvent être menés.

- **Promotion au GrAF d'AUGE :**

Les AUE des MEDDE-MLETR sont peu nombreux à être éligibles au titre de l'année 2014 et des années suivantes. Les agents éligibles au MCC sont quant à eux plus nombreux. Les MEDDE-MLETR ont saisi officiellement la DGAFP pour élargir les fonctions «grafables», ce qui devrait augmenter le nombre d'AUE éligibles.

Les promotions au GrAF au titre de 2014 et 2015 seront étudiées à la prochaine CAP des AUE du 12 juin 2015. Une note spécifique à la promotion au grade d'AUGE paraîtra courant février 2015. **FO AUE** regrette le retard pris pour les promotions au grade de généralat.

- **Affectation des AUE élèves :**

Les AUE-élèves ont reçu une liste peu satisfaisante au regard des motivations de prise de responsabilité. **FO AUE** est intervenu pour faciliter les affectations sur des postes porteurs. La DRH a assoupli sa position.

FO AUE a rencontré les élèves début Mai pour leur donner les informations sur la gestion de leur emploi, des principales étapes de parcours professionnel, des relations avec la DRH et de l'action des représentants élus.

- **Rencontres de la DRH :**

La DRH nous a saisi sur le projet d'arrêté des fonctions spécifiques d'accès au généralat. **FO AUE** a rencontré notre chargé de mission et la nouvelle sous-directrice de l'encadrement et des carrières. Nous attendons d'être reçus par le département des rémunérations.

Au comité de suivi la DGAFP a rappelé l'importance du dialogue et de la concertation. Encore faut il qu'ils montrent l'exemple : pas de temps pour les AUE, comité de suivi décalés, pas d'associations aux réformes. Bref, **FO AUE** attend toujours plus de dialogue nécessaire pour la vie du personnel en ces temps de réformes nombreuses de l'Etat mais il est difficile. En l'absence, des AUE se retournent vers le juge. Aujourd'hui, nous n'avons pas de nouvelles des groupes de travail d'application des recommandations du rapport d'audit des AUE.

- **Prochaines étapes :**

pré CAP le 8 juin,
CAP le 12 juin.

Faites nous part de vos questions et observations sur les points évoqués dont nous verrons l'avancement en CAP.

Les coordonnées de vos élus FO

AUEC

Thierry HUBERT	☎ 01 40 81 88 40	☒	DGPR
Fabienne ROQUIER-CHAVANES	☎ 01 82 52 49 25	☒	DRIHL
Agathe ANDRE-DOUCET	☎ 04 34 46 60 87	☒	DDTM34
Anne GUILLABERT	☎ 04 72 61 62 89	☒	SGAR Rhône-Alpes

AUE

Eric GALMOT	☎ 01 40 61 82 12	☒	DRIEA
Véronique MONSENEGO	☎ 01 40 61 81 83	☒	DRIEA
Jamila TKOUB	☎ 05 56 24 84 37	☒	DREAL Aquitaine
Jean-Pascal BEZY	☎ 01 60 56 71 10	☒	DDT Seine et Marne

Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN FO-PETULTEM

MEDDTL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - Paris La Défense Cedex 04